



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-huitième session
Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Plans nationaux d'adaptation

Vue d'ensemble de l'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

**Rapport établi par le Groupe d'experts des pays les moins avancés
en collaboration avec le Comité de l'adaptation***

Résumé

Le présent rapport rend compte de la réunion d'experts des Parties organisée par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en collaboration avec le Comité de l'adaptation, qui s'est tenue à Sao Tomé (Sao Tomé-et-Principe), du 7 au 9 février 2018. Au cours de cette réunion, des experts désignés par les Parties et des représentants d'organisations travaillant sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) ont mesuré l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Le présent rapport contient les conclusions auxquelles les participants sont parvenus après avoir analysé les données et les informations recueillies dans les communications des Parties, un questionnaire en ligne, les rapports nationaux soumis en application de la Convention, et les rapports du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du Comité de l'adaptation, ainsi que les informations communiquées par les organisations apportant leur appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Le présent rapport fournit également des renseignements à jour sur les progrès accomplis dans la réalisation des deux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, le degré de considération accordé aux principes directeurs du processus, l'appui fourni et reçu, les enseignements théoriques et pratiques tirés du processus, et les lacunes et besoins recensés.

* Le présent document a été soumis tardivement pour tenir compte de toutes les contributions des deux organes.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
A. Historique et mandat	1–3	3
B. Portée	4–5	3
II. Évaluation des progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des PNA : méthodologie et organisation	6–11	4
A. Travaux de la réunion d’experts des Parties	6–8	4
B. Données et informations utilisées pour l’évaluation	9–11	5
III. Progrès réalisés dans le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation, y compris les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l’expérience	12–28	6
A. Réflexions sur la progression générale	12	6
B. Progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	13–21	7
C. Appui fourni et reçu	22–26	9
D. Principes directeurs	27–28	11
IV. Lacunes et besoins recensés dans le cadre du processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	29–32	12
A. Réduire la vulnérabilité aux changements climatiques	29	12
B. Faciliter l’intégration des mesures d’adaptation aux changements climatiques dans les processus nationaux de planification du développement	30	13
C. Appui fourni et reçu	31	13
D. Principes directeurs	32	14
V. Réflexions sur l’évaluation	33–36	14
Annexe		
Sources d’information utilisées pour évaluer les progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation		16

I. Introduction

A. Historique et mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a demandé¹ à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation à sa quarante-huitième session, en vue d'adresser des recommandations à ce propos à la Conférence des Parties, s'il y avait lieu.

2. La COP a décidé de prendre les mesures et dispositions ci-après pour que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre engage cette évaluation² :

a) Inviter les Parties et les organismes concernés à présenter au secrétariat, d'ici au 1^{er} février 2018³, des renseignements sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, l'expérience acquise, les meilleures pratiques, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu dans le cadre du processus ;

b) Inviter les Parties à communiquer régulièrement des renseignements en se fondant sur un questionnaire, par l'intermédiaire de NAP Central ;

c) Charger le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, l'expérience acquise, les meilleures pratiques, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu dans le cadre du processus, en tenant compte des informations figurant dans les rapports nationaux soumis en vertu de la Convention, des renseignements visés aux alinéas a) et b) ci-dessus, des renseignements provenant de manifestations pertinentes, y compris des Expos PNA, et des informations provenant d'autres sources ;

d) Demander au Groupe d'experts des pays les moins avancés d'organiser, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, une réunion d'experts des Parties au cours de laquelle le rapport visé à l'alinéa c) ci-dessus serait examiné, en vue de fournir un état récapitulatif des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

e) Demander au Groupe d'experts des pays les moins avancés d'établir, en collaboration avec le Comité de l'adaptation et avec le concours du secrétariat, un rapport sur la réunion visée à l'alinéa d) ci-dessus pour que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre l'examine à sa quarante-huitième session, au titre de l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

3. La COP a aussi décidé⁴ que l'évaluation devrait tenir compte de l'ensemble des principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, énoncés au paragraphe 3 de la décision 5/CP.17.

B. Portée

4. Le présent rapport donne une vue d'ensemble succincte de l'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, établie d'après la réunion d'experts des Parties organisée sur le sujet (voir par. 7 ci-dessous). Il rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des deux objectifs du processus, de la mesure dans laquelle les principes directeurs du processus sont pris en compte, de l'appui fourni et reçu, des enseignements théoriques et pratiques tirés du processus, et des lacunes et des besoins recensés.

¹ Décision 4/CP.21, par. 11.

² Décision 4/CP.21, par. 12.

³ La date limite de présentation des documents a été modifiée et fixée au 4 octobre 2017, dans la décision 6/CP.22 (par. 13).

⁴ Décision 4/CP.21, par. 13.

5. Le secrétariat a fait une synthèse des données et des informations visées au paragraphe 4 avant la réunion⁵. Les autres données et informations fournies pendant la réunion par les Parties et les organisations pertinentes ont été incorporées dans la version du rapport de synthèse qui a été publiée⁶.

II. Évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA : méthodologie et organisation

A. Travaux de la réunion d'experts des Parties

6. La réunion d'experts des Parties s'est tenue du 7 au 9 février 2018 à Sao Tomé (Sao Tomé-et-Principe). Y ont participé 54 participants, dont 18 experts des Parties (16 experts de pays en développement et 2 experts de pays développés), 10 membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés, 2 membres du Comité de l'adaptation, 1 membre du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, 15 représentants de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres organisations internationales, et 8 spécialistes. On comptait 20 femmes et 34 hommes.

7. La réunion était subdivisée en différentes séances, comme suit :

a) Des exposés introductifs sur le calendrier, les concepts clés et les questions de méthode concernant la progression du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et plus précisément :

i) Un aperçu d'ensemble d'un processus type portant sur les décisions importantes à prendre dans ce cadre et tirant les leçons de processus menés avec succès à leur terme et d'études de cas sur les PNA ouverts ;

ii) L'évaluation du degré de réussite d'un processus d'élaboration et d'exécution de PNA et de son adaptation ;

iii) Une méthodologie permettant de consigner les meilleures pratiques et les leçons à retenir ;

b) Des études de cas de pays donnant des exemples de calendrier, de feuilles de route, d'étapes marquantes franchies et de résultats obtenus, d'élaboration de politiques sur le climat, de vulnérabilités et de risques majeurs, de données d'expérience et d'enseignements tirés tout au long d'un processus d'élaboration et d'exécution de PNA ;

c) Des débats consacrés aux questions d'ordre technique, aux tendances et aux approches relatives à la réalisation des objectifs du processus, mettant plus spécialement l'accent sur :

i) La mise en contexte des vulnérabilités et des risques dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans la réduction des vulnérabilités au fil du temps ;

ii) L'action déployée dans un souci d'intégration et de cohérence dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation à différents niveaux et sur différentes échelles dans un contexte national ;

d) Le bilan à tirer de l'appui fourni et reçu et des lacunes et besoins émergents à différents niveaux et à différentes échelles dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

⁵ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/10545>.

⁶ FCCC/SBI/2018/INF.1.

8. La réunion a bénéficié du concours d'un groupe d'experts indépendants dont les connaissances spécialisées ont aidé à récapituler les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, après examen des témoignages présentés et débattus dans le cadre des sessions et ensuite, lors de la rédaction des conclusions⁷.

B. Données et informations utilisées pour l'évaluation

9. Un rapport de synthèse (voir par. 5 ci-dessus) a été établi dans une optique d'évaluation sur la base de différentes sources de données et d'informations, y compris des communications en provenance des Parties et d'organisations, des informations reçues par le biais de NAP Central, des rapports annuels sur l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, des rapports de réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du Comité de l'adaptation, des communications nationales et autres rapports nationaux, ainsi que des rapports provenant d'entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier. Des détails concernant les sources figurent dans l'annexe.

10. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a transmis à NAP Central les données et informations mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus de telle manière que ses analyses et les évaluations en découlant s'appuient sur une somme de témoignages accessibles à l'ensemble des acteurs et des parties prenantes concernés et pouvant ainsi être librement échangés entre eux.

11. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Comité de l'adaptation ont estimé que l'évaluation bénéficierait du concours des différentes entités apportant leur appui à l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des deux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁸ et de la mesure dans laquelle les pays se conforment aux lignes directrices du processus. En conséquence, les entités ci-après ont apporté leur concours, qui est venu alimenter le rapport de synthèse dont il est fait mention au paragraphe 5 ci-dessus :

a) Climate Service Center Germany (GERICS), sur l'état d'avancement des scénarios scientifiques, en particulier dans l'optique d'une élévation de la température de la planète sous la barre des 2 °C, et sur la façon dont les pays ont appliqué les meilleures données scientifiques disponibles dans leurs travaux sur les PNA ;

b) L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), sur l'expérience acquise par les pays dans le suivi et l'évaluation du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

c) Le Réseau mondial pour les PNA, sur les mesures prises par les pays en développement pour intégrer les questions de genre dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Southern Voices on Adaptation, sur la participation et la transparence dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

e) Le Comité permanent du financement, sur l'appui fourni et reçu ;

f) Le PNUD, sur les progrès accomplis par les pays en développement pour renforcer la cohérence de l'adaptation et de la planification du développement dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

⁷ La liste la plus récente des membres est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/10545>.

⁸ Voir par. 1 de la décision 5/CP.17, et le chapitre III.B ci-dessous.

III. Progrès réalisés dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, y compris les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience

A. Réflexions sur la progression générale

12. Les conclusions tirées des débats ayant eu lieu lors de la réunion sont celles-ci :

a) Les pays en développement ont fait des progrès notoires et significatifs dans le domaine de l'adaptation. Ils ont engagé le processus d'élaboration et d'exécution des PNA sur différents plans, en fonction du déroulement de leur action dans le domaine de l'adaptation, et ont aujourd'hui atteint différents stades du processus⁹ ;

b) De vrais progrès ont été faits dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment dans la phase d'élaboration¹⁰ ;

c) Les pays développés s'engagent dans des processus de planification de l'adaptation, notamment dans le processus des PNA, comme en témoignent les avancées significatives des États membres de l'UE¹¹ ;

d) L'approche de l'élaboration et de l'exécution des PNA qui s'inscrit dans un processus est censée être une bonne pratique en ce sens qu'elle met l'accent sur le long terme, sur le développement itératif des capacités, sur les environnements, les institutions et les politiques propices, et sur la mise en œuvre de mesures concrètes sous la forme de projets et de programmes ;

e) Les pays se servent des lignes directrices¹² des PNA et du soutien apporté par le biais de mécanismes tels que les ateliers régionaux de formation, les Expos PNA, NAP Central et les programmes d'appui aux PNA ;

f) Différents outils, produits de données et autres matériels ont été mis au point par les organes constitués et par les institutions nationales, régionales et internationales pour compléter les lignes directrices des PNA ;

g) Des fonds ont assez rapidement été mis à disposition grâce au Fonds vert pour le climat. D'autres formes de soutien (voir le paragraphe 22 ci-dessous) ont aussi constitué un apport significatif ayant aidé les pays en développement à formuler leurs PNA ;

h) L'expérience acquise lors d'actions antérieures dans le domaine de l'adaptation, tels que les programmes d'action aux fins de l'adaptation, ont été une importante source d'enseignements pour l'élaboration des PNA ;

i) L'adaptation s'effectue à de multiples niveaux et sur de multiples échelles pour concourir au succès des PNA, et il faut une coordination efficace entre ces niveaux et ces échelles pour que le processus soit un succès ;

j) Les approches systémiques aident à mieux cibler les évaluations, les mesures et le suivi, et à améliorer l'intégration de l'adaptation entre les différents cadres, échelles et niveaux ;

k) L'adaptation est multiforme et peut être considérée comme un processus, un ajustement ou un résultat, et le succès sera mesuré au contexte ;

⁹ FCCC/SBI/2011/INF.1, tableau 2.

¹⁰ Voir la note de bas de page 10 ci-dessus.

¹¹ Voir la communication de l'UE à l'adresse :

http://www4.unfccc.int/sites/SubmissionPortal/Documents/783_367_131523602217469699-EE-12-10-SBI%20EU%20Submission%20on%20NAP.pdf.

¹² Les lignes directrices initiales de l'élaboration des PNA figurent dans l'annexe à la décision 5/CP.17. Les directives techniques applicables au processus des PNA sont également disponibles à l'adresse : <http://unfccc.int/7279>.

l) Suivre l'exécution de l'adaptation en termes d'efficacité et de résultats, et l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement présente des difficultés d'ordre technique pour la résolution desquelles un soutien sera nécessaire ;

m) Il est possible d'appliquer efficacement au niveau national des paramètres de réussite et d'efficacité de l'adaptation aux systèmes individuels ; leur application au niveau international, en revanche, nécessitera davantage de recherche et de tests ;

n) L'adaptation ne résoudra pas tous les problèmes du développement, mais pour être efficace, elle prendra nécessairement en compte d'autres facteurs de vulnérabilité ;

o) Il existe d'importantes différences et similitudes régionales en ce qui concerne les risques et les vulnérabilités liées aux changements climatiques ; d'où les nombreux avantages que présentent les approches régionales et la collaboration dans l'évaluation et l'exécution des mesures prises.

B. Progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité aux changements climatiques

13. Les participants à la réunion ont relevé que la plupart des pays en développement avaient lancé leur processus d'élaboration et d'exécution de PNA au cours des deux dernières années, et qu'il était encore trop tôt pour avoir des preuves de l'exécution des politiques, des projets et des programmes ressortissant aux PNA ou pour mesurer les efforts ainsi produits. Ils sont également convenus qu'il était trop tôt pour savoir si le processus d'élaboration et d'exécution des PNA avait entraîné une diminution de la vulnérabilité aux changements climatiques, un accroissement de la résilience et/ou un renforcement des capacités d'adaptation et, si oui, dans quelle mesure.

14. Les participants ont reconnu qu'à ce jour, seuls existaient des indicateurs de progrès au niveau des résultats, comme le nombre de pays ayant lancé le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, les plans et stratégies élaborés, les documents produits à propos des PNA, le type et le niveau de soutien reçu. Ils ont constaté que ces indicateurs renseignaient sur le processus mais ne témoignaient pas d'une réduction des vulnérabilités. Ils ont en outre noté que les efforts consentis à ce jour constituaient des jalons importants dans le combat pour réduire les vulnérabilités.

15. Le débat a permis de dégager les conclusions suivantes :

a) Il faut avoir un plan à l'aune duquel mesurer et évaluer les progrès réalisés ; à cet égard, des niveaux de référence sont utiles pour indiquer les changements intervenus au fil du temps ;

b) La capacité à mesurer et évaluer les progrès accomplis dans la réduction des vulnérabilités est un élément clef du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et elle mérite qu'on y accorde davantage d'attention à l'heure où les pays s'engagent dans l'application de politiques, de projets et de programmes d'adaptation au titre de leurs PNA ;

c) On ne dispose que d'une expérience limitée de la mesure et de l'évaluation des effets des actions menées pour réduire les vulnérabilités, car les progrès accomplis à ce jour ont surtout porté sur l'élaboration des PNA plutôt que sur les mesures d'exécution qu'ils contiennent ;

d) Les lignes directrices génériques s'appliquant au suivi et à l'évaluation valent aussi pour l'adaptation, en ce sens que la mesure des progrès accomplis doit être simple et facile à communiquer, révéler un changement de tendance et prendre appui sur des données solides et avérées ;

e) Les paramètres utilisables peuvent être simples ou complexes ; il doit cependant s'agir de paramètres solides et globaux, tenant compte des réactions enregistrées par le système. S'agissant des systèmes communs, il est possible de constituer une suite de paramètres dans laquelle les pays puiseront les plus pertinents d'entre eux ; l'agrégation des données entre les pays n'en sera que plus facile¹³ ;

f) Les besoins en termes de mesure et d'évaluation des progrès diffèrent d'un pays à l'autre ;

g) Des paramètres peuvent être appliqués pour renforcer la compréhension des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au niveau national. L'application de ces paramètres aux niveaux régional et mondial nécessitera en revanche davantage de recherches et de tests, et devra se faire sur la base d'un consensus ;

h) S'il est possible d'appliquer des paramètres à différents niveaux, ces paramètres seront différents selon qu'ils seront appliqués à un niveau national ou international. De tels paramètres seront définis à partir de données constatées ; ils refléteront une analyse rigoureuse des risques et des vulnérabilités et s'appliqueront à une approche globale de la gestion des risques, selon qu'il conviendra.

16. Les participants ont pris acte de la valeur des enseignements à tirer des différents chocs climatiques pour une meilleure compréhension des vulnérabilités et des risques et pour aider à déterminer des mesures d'adaptation offrant le meilleur potentiel en termes de vies épargnées et de moyens d'existence protégés.

2. Objectif 2 : Faciliter l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les processus nationaux de planification du développement

17. Les participants ont exprimé l'avis que, sur les deux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, le plus facile des deux à réaliser était celui consistant à déterminer le moyen d'intégrer l'adaptation dans les processus nationaux de planification du développement.

18. Les participants ont relevé que l'approche du processus d'élaboration et d'exécution des PNA passait nécessairement par des étapes et des mesures systématiques destinées à intégrer l'adaptation dans la planification du développement.

19. Des progrès sensibles ont été faits en ce qui concerne l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement, et ce, par différents moyens :

a) La mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels, tels que les commissions sur les changements climatiques et autres groupes de travail techniques interministériels ;

b) L'ajout de responsabilités en matière d'adaptation aux institutions gouvernementales existantes ;

c) La prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement gouvernementaux et sectoriels et dans la création de fonds nationaux d'affectation spéciale pour les changements climatiques ;

d) La prise en compte de l'adaptation dans les dispositifs institutionnels nationaux et locaux, les dépenses et les processus budgétaires, et d'autres aspects de la planification du développement ;

e) La mise sur pied et/ou le renforcement de cadres nationaux de réglementation, s'agissant notamment de la législation relative aux questions climatiques, dans le but de renforcer le mandat confié aux gouvernements pour qu'ils s'engagent dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

¹³ Voir : FAO.2017. *Tracking Adaptation in Agricultural Sectors : Climate Change Adaptation Indicators*. Consultable à l'adresse : <http://www.fao.org/3/a-i8145e.pdf>. et GIZ.2014. *Repository of Adaptation Indicators : Real Case Examples from National Monitoring and Evaluation Systems*. Consultable à l'adresse : http://www.adaptationcommunity.net/?wpfb_dl=221.

20. Bon nombre de projets d'élaboration de PNA (au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat) appliquent d'ores et déjà certaines des pratiques d'intégration auxquelles il est fait référence dans le paragraphe 19 ci-dessus.

21. Les participants ont relevé les expériences ci-après, estimant que des enseignements pouvaient en être tirés :

a) L'adoption, dans les politiques et projets de développement existants, de mesures de protection contre les risques climatiques constitue une première étape utile ;

b) Les mesures de protection sociale s'appliquent en premier lieu au contexte du développement et offrent par conséquent aussi des possibilités pour la prise en compte des besoins des communautés et des groupes les plus vulnérables face au besoin d'adaptation aux changements climatiques ;

c) Une forte participation à la prise de décisions importe beaucoup pour porter l'adhésion ;

d) L'intégration est un processus qui peut prendre du temps.

C. Appui fourni et reçu

22. Les représentants des organes et organismes présents à la réunion ont donné un aperçu des services d'appui disponibles pour l'élaboration et l'exécution des PNA, ainsi que des lacunes et des besoins qui se faisaient jour, en complément des renseignements fournis aux fins de l'évaluation dans le rapport de synthèse et les rapports d'activité annuels¹⁴ sur les PNA. Les participants ont estimé généralement parlant qu'une architecture globale d'appui avait été mise en place comme suite aux décisions pertinentes de la COP. L'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA par les pays en développement comprenait :

a) Des conseils techniques et d'autres services d'appui fournis par le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le Comité de l'adaptation et d'autres organes relevant de la Convention, sur la base de leurs mandats respectifs ;

b) Des financements accordés par le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur la base de leurs mandats respectifs ;

c) Des programmes d'appui établis comme suite à l'invitation¹⁵ adressée par la COP aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à d'autres organisations compétentes, ainsi qu'aux institutions bilatérales et multilatérales ;

d) Une aide financière et technique apportée par des institutions bilatérales et multilatérales et les centres et réseaux régionaux.

23. On trouvera un résumé détaillé des services d'appui disponibles pour l'élaboration et l'exécution des PNA dans le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 5 ci-dessus.

24. Les participants ont constaté que l'appui offert à ce jour concernait surtout l'élaboration des PNA, et que l'appui à l'exécution ne s'était pas encore matérialisé.

25. Les conclusions ci-après peuvent être dégagées des débats :

a) Les pays en développement reçoivent des organes constitués, des programmes d'appui, des centres et réseaux régionaux et d'autres sources un appui technique portant essentiellement sur un ou plusieurs éléments du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Un système est en place qui permet de rendre compte de cet appui dans les rapports d'activité annuels, ainsi que de recenser et de faire connaître les lacunes et besoins nouveaux ;

¹⁴ Disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7576>.

¹⁵ Décision 12/CP.18, par. 8.

b) Les ressources permettant de financer l'élaboration des PNA proviennent du Mécanisme financier, notamment du Fonds pour les pays les moins avancés, et d'autres sources également, parmi lesquelles des organismes d'appui bilatéraux ;

c) Le Fonds vert pour le climat est devenu rapidement opérationnel par comparaison avec les fonds multilatéraux pour les changements climatiques mis en place antérieurement. Les participants se sont félicités que le Fonds vert pour le climat ait octroyé un financement initial aux pays en développement pour l'élaboration de leurs PNA et la mise en œuvre d'activités liées au processus à peine plus d'un an après que la COP a demandé d'accélérer la fourniture de cet appui¹⁶ ;

d) Les participants ont pris note des difficultés auxquelles les pays en développement continuent de se heurter pour obtenir un financement aux fins de l'élaboration de leurs PNA, comme l'ont indiqué le secrétariat du Fonds vert pour le climat et les pays dans le cadre de manifestations relatives aux PNA, à savoir notamment celles-ci :

i) Comment comprendre les tout derniers critères d'examen concernant les propositions à soumettre au titre du Programme d'appui du Fonds vert pour le climat ;

ii) Comment traduire le contexte spécifique du pays dans les propositions à soumettre au titre du Programme d'appui ;

iii) Comment mettre efficacement à profit le travail en cours ou déjà effectué dans le pays en matière d'adaptation, et faire le lien avec les propositions pouvant être soumises à d'autres guichets de financement du Fonds vert pour le climat ;

iv) Comment diviser en phases gérables les activités énoncées dans les propositions compte tenu du caractère itératif et flexible du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

v) Comment appliquer effectivement les directives sur les PNA pour formuler des propositions à soumettre au titre du Programme d'appui du Fonds vert pour le climat, afin de tenir dûment compte des deux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, les financements actuellement disponibles n'étant octroyés qu'une seule fois et plafonnés à 3 millions de dollars des États-Unis ;

vi) Comment gérer les rapports entre la planification de l'adaptation et sa mise en œuvre à différents niveaux (national, infranational, sectoriel et local) ;

vii) Comment répondre aux besoins à long terme en matière d'appui pour la planification et la mise en œuvre à l'aide d'un financement limité, unique et assorti d'un délai fixe et de courte durée ;

viii) Comment renforcer et développer la capacité des équipes nationales d'élaborer des projets d'adaptation de qualité qui remplissent les critères du Fonds vert pour le climat concernant les propositions à soumettre au titre du Programme d'appui, afin de réduire la dépendance à l'égard des consultants internationaux pour la formulation de ces propositions ;

e) Des progrès ont été accomplis dans la mise à disposition de ressources pour l'élaboration des PNA, mais pas pour la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets y figurant ;

f) Les pays en développement utilisent déjà les ressources nationales pour financer les mesures d'adaptation, permettant ainsi de susciter l'octroi de dons dans le cadre de dispositifs de cofinancement. Cette approche nationale n'est pas systématiquement documentée ;

g) L'expérience acquise en matière d'intégration au niveau national pourrait apporter des éléments d'information concernant les moyens qui permettraient aux mécanismes de financement d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre de l'adaptation.

¹⁶ Décision 1/CP.21, par. 46.

26. Les participants ont fait part des expériences et des enseignements suivants :
- a) La modification des critères et modalités d'octroi de financements n'est pas sans effet sur les propositions ayant déjà été soumises et, s'agissant de celles qui sont encore à l'étude, elle fait peser une charge excessive sur les pays et devrait donc être évitée ;
 - b) Chaque source d'appui impose ses propres procédures et conditions à respecter, si bien que d'importants moyens doivent être mobilisés pour pouvoir en bénéficier, ce qui en complique l'accès de manière générale ;
 - c) Les mesures d'adaptation et les projets dans ce domaine sont censés répondre aux exigences des organismes de financement (type, portée, champ d'application, etc.) plutôt qu'aux priorités et approches des pays ;
 - d) La désignation d'un chef de file pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA est indispensable pour faire avancer les choses ;
 - e) L'élaboration et l'exécution des PNA est plus facile si l'on dispose d'une feuille de route et d'un calendrier ;
 - f) Dans certains cas, il est plus efficace d'engager au niveau régional plutôt qu'au niveau national certains volets du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, dont la modélisation du climat, l'évaluation de la vulnérabilité et des risques et la gestion des connaissances.

D. Principes directeurs

27. Les participants ont débattu en profondeur des principes directeurs devant guider le processus d'élaboration et d'exécution des PNA de telle façon qu'il intègre les questions de genre, en s'inspirant des meilleurs travaux scientifiques disponibles et en veillant à faire participer de multiples parties prenantes¹⁷. Ils ont tiré les conclusions suivantes :
- a) Les pays ont bien avancé dans la prise en compte de tous les principes directeurs, et un grand nombre d'enseignements ont été tirés ;
 - b) Beaucoup de pays ont associé la société civile et d'autres parties prenantes à l'ensemble du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
 - c) Certaines mesures visaient à renforcer la prise en considération des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables, notamment par le biais de cadres ciblés, de crédits budgétaires spécifiques et d'évaluations ;
 - d) La perception qu'avaient la plupart des pays de l'égalité entre les sexes était celle d'un principe ou, à défaut, d'une question prioritaire ;
 - e) Les Parties se sont efforcées de s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques disponibles pour élaborer leurs PNA, en particulier en ce qui concerne les évaluations, notamment en explorant les meilleures utilisations à faire de la technologie.
28. Les participants ont fait part des expériences et des enseignements suivants :
- a) Concernant la participation des parties prenantes, la réalisation d'une cartographie détaillée de celles-ci et de campagnes de sensibilisation ciblées peut permettre d'associer effectivement l'ensemble des principaux acteurs aux niveaux national et local ;
 - b) À propos des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables :
 - i) Il sera important d'établir une distinction entre les groupes et communautés vulnérables et les écosystèmes vulnérables ;
 - ii) Il peut être difficile de concilier les besoins des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables avec les besoins de développement ;

¹⁷ Voir décision 5/CP.17, par. 3.

- c) S'agissant des questions de genre :
- i) L'énonciation, dans les mandats donnés aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, de dispositions explicites, institutionnelles ou autres, pourra faciliter la prise en compte des questions de genre à tous les niveaux de l'administration ;
 - ii) Les pays ont à leur disposition les informations rassemblées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés sur le renforcement de la prise en compte des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les PMA, ainsi que des outils s'y rapportant ;
 - iii) Les procédures et lignes directrices portant spécifiquement sur les questions de genre, par exemple dans des domaines tels que la budgétisation, permettent de renforcer la prise en compte de ces questions dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- d) En s'inspirant des meilleurs travaux scientifiques disponibles :
- i) Les pays peuvent utiliser les scénarios de changements climatiques élaborés au niveau régional pour étayer leurs évaluations ;
 - ii) Le fait de traduire dans le langage économique (par exemple en termes d'impact potentiel sur le produit intérieur brut) les résultats des évaluations réalisées en se fondant notamment sur les différents scénarios de changements climatiques permet de communiquer plus efficacement avec les décideurs ;
 - iii) Les pays à topographie complexe ont besoin de scénarios en haute résolution pour pouvoir établir le schéma de précipitations extrêmement variables ;
 - iv) La représentation visuelle des scénarios haute résolution offre un bon moyen de mobiliser les décideurs ;
 - v) Il est utile d'examiner les facteurs sociaux et économiques tels que la vulnérabilité en parallèle avec les données relatives aux changements climatiques ;
 - vi) Élaborer de nouveaux scénarios de changements climatiques n'est peut-être pas nécessaire si l'on possède déjà une bonne compréhension des effets projetés des changements climatiques.

IV. Lacunes et besoins recensés dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

A. Réduire la vulnérabilité aux changements climatiques

29. Pour ce qui est de l'objectif visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, les participants ont recensé les lacunes, besoins et autres défis suivants :

a) Il est nécessaire de disposer de méthodes et de lignes directrices spécifiques pour appréhender la situation initiale au plan de la vulnérabilité et des risques et son évolution, ce qui constitue un aspect important de l'évaluation des progrès accomplis dans la réduction de la vulnérabilité. Les méthodes élaborées par des instances crédibles telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pourraient servir de base pour la collecte de données sur la vulnérabilité et les risques, ainsi que sur les résultats et les effets des mesures d'adaptation, aux niveaux infranational, national et mondial ;

b) De l'avis des participants, il serait utile que le GIEC élabore des méthodes et des lignes directrices pour l'application d'indicateurs quantitatifs dans le cadre de l'analyse et de l'évaluation des vulnérabilités, des dangers et des systèmes, en veillant à en donner des exemples. Sans caractère obligatoire, ces indicateurs seraient simplement mis à disposition des pays intéressés ;

c) Il y a lieu de renforcer les capacités en ce qui concerne : 1) les connaissances scientifiques relatives aux changements climatiques permettant notamment d'élaborer des applications pour l'établissement de scénarios et l'évaluation de la vulnérabilité et des risques ; et 2) la réflexion critique et l'aptitude à résoudre les problèmes dans le cadre de la gestion des risques et de l'analyse de questions complexes telles que l'évaluation de la vulnérabilité et des risques ;

d) La liste des risques et des dangers devrait être harmonisée entre les différents groupes de travail du GIEC ;

e) Il s'agirait d'intégrer au cadre ancien du GIEC, où la vulnérabilité était perçue comme étant fonction de l'exposition et de la capacité d'adaptation, les nouvelles perceptions concernant la manière de faire face aux risques liés aux changements climatiques, telles que contenues dans le tout dernier cadre du GIEC tenant compte de l'exposition, de l'impact et de la vulnérabilité ;

f) Les principaux secteurs, systèmes et activités économiques qui pourraient être en danger doivent être identifiés.

B. Faciliter l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les processus nationaux de planification du développement

30. Pour ce qui est de l'objectif visant à faciliter l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les processus nationaux de planification du développement, les participants ont recensé les lacunes, besoins et autres défis suivants :

a) Justifier l'ajout de nouvelles mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les propositions soumises au Fonds vert pour le climat et au FEM ne va pas de soi, dès lors que le pays a intégré la lutte contre les changements climatiques à la planification du développement ;

b) Il est nécessaire de mieux cerner et définir la notion d'intégration de l'adaptation dans la planification du développement, tout comme de comprendre les moyens permettant d'adopter des processus internationaux utiles à la planification du développement en utilisant les instruments adéquats, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes, notamment par l'entremise d'outils ad hoc et de moyens de renforcement des capacités, compte tenu des possibilités d'interaction étroite entre les centres de liaison de la Convention et d'autres entités ;

c) Il est malaisé de déterminer les points d'entrée les plus appropriés pour l'intégration de l'adaptation ;

d) Il convient d'appeler l'attention des décideurs et des responsables politiques sur l'intérêt et les avantages que présente pour le développement la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

C. Appui fourni et reçu

31. Pour ce qui est de l'appui fourni et reçu, les participants ont recensé les lacunes, besoins et défis suivants :

a) La lenteur et la complexité des processus permettant d'obtenir un appui, qui tiennent notamment à la modification fréquente des modèles et des critères ;

b) Les critères d'évaluation des propositions soumises au Fonds vert pour le climat et au FEM ne coïncident pas toujours avec les priorités des pays ;

c) Tant l'élaboration des PNA que leur exécution exigent de disposer d'informations ventilées sur les ressources ;

- d) Pour faciliter l'accès aux financements, il faut disposer d'informations spécifiques sur leurs sources, leurs volumes et l'efficacité que l'on peut en attendre ;
- e) Il est essentiel de renforcer les capacités humaines de coordination dans les différents secteurs, aux différentes échelles et au niveau des différentes sources d'appui ;
- f) Il conviendrait de coordonner l'appui fourni par les différents acteurs afin d'en assurer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité ;
- g) Il importe d'acquérir une compréhension commune et globale des coûts et besoins recensés dans les PNA, en ayant à l'esprit les outils disponibles pour calculer le coût de l'adaptation, ainsi que les mécanismes permettant de financer les différents types de priorités et de besoins inhérents à certains systèmes ;
- h) Des ressources sont nécessaires pour que les Parties puissent passer, dans le domaine de l'adaptation, de mesures à court terme à des mesures à moyen et à long terme, puis à des mesures systémiques, tout en réfléchissant à des modalités d'analyse transparente et factuelle des coûts de l'adaptation ;
- i) Il conviendrait d'étudier des possibilités de financement innovantes, notamment en provenance du secteur privé, afin de mobiliser des soutiens en faveur des pays en développement ;
- j) Il faudrait également donner une place accrue à la formation Sud-Sud afin de mettre à profit l'expérience de chocs climatiques similaires ou identiques.

D. Principes directeurs

32. Pour ce qui est de la prise en considération des principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, les participants ont recensé les lacunes, besoins et autres défis suivants :

- a) Les évaluations actuellement menées ne sont pas suffisamment explicites pour permettre de savoir quels groupes, communautés et écosystèmes sont les plus vulnérables ;
- b) Il serait possible de traiter les questions de genre de manière plus approfondie et systématique, notamment en précisant comment elles sont prises en compte, en indiquant ce que le terme « genre » recouvre, en adoptant des approches qui prennent en considération le fait que ce terme ne renvoie pas uniquement aux femmes, mais aussi aux relations entre les sexes, et en considérant les femmes comme des agents du changement ;
- c) Des arbitrages sont à opérer entre les différentes mesures et stratégies d'adaptation, tout comme entre le développement et la protection de l'environnement ;
- d) Il faut garder à l'esprit combien il est important de réaliser les objectifs liés aux questions de genre, en particulier les cibles et indicateurs des objectifs de développement durable ;
- e) Il est nécessaire de renforcer les capacités à l'appui de l'élaboration et de l'application de scénarios de changements climatiques par les pays en développement, ainsi que d'autres aspects techniques du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

V. Réflexions sur l'évaluation

33. La réunion d'experts des Parties est la dernière d'une série d'étapes qui visaient à évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Elle a permis de collecter avec succès des informations exhaustives auprès des Parties et d'organisations compétentes, ainsi que de faire l'analyse approfondie et la synthèse de chaque question, que ce soit le genre, le suivi et l'évaluation, la participation et la transparence, l'intégration ou la science des scénarios de changements climatiques.

34. Le questionnaire figurant sur la plateforme NAP Central permet aux Parties de fournir des renseignements en continu. Il sera actualisé de manière à intégrer les suggestions formulées par les participants durant la réunion, le but étant de continuer à collecter des informations utiles.

35. Le fait que l'ensemble des données et des informations utiles pour l'évaluation ont été regroupées en un seul et même endroit a facilité leur analyse par les organismes et les experts compétents.

36. L'examen des méthodes, des données et des outils mené lors de la réunion a mis en évidence l'existence d'un riche éventail de ressources propres à faciliter la planification des mesures d'adaptation. L'emploi d'un spécimen de processus de PNA comme cadre commun de référence permet de déterminer plus facilement où les équipes chargées des PNA peuvent faire une utilisation efficace de ces ressources. Les données et outils mentionnés durant la réunion seront ajoutés à la liste des ressources disponibles figurant sur la plateforme NAP Central.

Annexe

Sources d'information utilisées pour évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

<i>Source d'information</i>	<i>Précisions</i>	<i>Références</i>
Communications des Parties et des organisations	<p>Communication soumise par l'Éthiopie au nom du LEG</p> <p>Communication soumise par l'Estonie et la Commission européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres</p> <p>Communication soumise par l'Agence allemande de coopération internationale</p>	<p>Disponible sur le portail dédié aux communications accessible à l'adresse http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal</p>
PNA soumis	Au 7 février 2018, 9 pays en développement avaient soumis leurs PNA ^a	Disponibles sur la plateforme NAP Central accessible à l'adresse http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx
Réponses au questionnaire en ligne sur les PNA	Au 7 février 2018, 24 pays en développement avaient rempli le questionnaire en ligne sur les PNA ^b	
Rapports d'activité sur les PNA	Un rapport sur les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA est établi chaque année, le but étant de faire le point de la situation des Parties, notamment en matière d'appui fourni et reçu, en se fondant sur les informations communiquées par les Parties, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations, conformément au paragraphe 36 de la décision 5/CP.17 et au programme de travail du LEG	FCCC/SBI/2017/INF.12, FCCC/SBI/2016/INF.11 et FCCC/SBI/2015/INF.11
Rapports du LEG	Les rapports sur les réunions du LEG comportent un chapitre concernant les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment en matière d'appui fourni et reçu	FCCC/SBI/2017/14, FCCC/SBI/2017/6, FCCC/SBI/2016/18, FCCC/SBI/2016/7, FCCC/SBI/2015/19 et FCCC/SBI/2015/7

<i>Source d'information</i>	<i>Précisions</i>	<i>Références</i>
Documents du Comité de l'adaptation	Document d'information sur l'expérience des pays en matière d'accès au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fond vert pour le climat Projet de rapport sur les plateformes fournissant un appui technique aux pays en développement Parties dans le domaine de l'adaptation Rapport sur les plateformes fournissant un appui technique aux pays en développement Parties dans le domaine de l'adaptation (document Excel)	Documents AC/2017/14 et AC/2017/16, disponibles à l'adresse http://unfccc.int/10375
Exposés présentés par les pays dans le cadre d'activités relatives aux PNA		http://unfccc.int/6989.php#NAPs
Communications nationales et autres rapports nationaux	Par la décision 5/CP.17, les Parties ont été invitées à fournir, dans leurs communications nationales, des informations sur les mesures qu'elles ont prises dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et sur l'appui fourni et reçu à cet égard	Les communications nationales sont disponibles aux adresses suivantes : http://unfccc.int/10124 (pays en développement Parties) et http://unfccc.int/10138 (pays développés Parties)
Rapports des entités fonctionnelles du Mécanisme financier	Rapports du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties	Disponibles aux adresses suivantes : http://unfccc.int/5869 (Fonds vert pour le climat) et http://unfccc.int/3655 (Fonds pour l'environnement mondial)

Abréviations : LEG = Groupe d'experts des pays les moins avancés, PNA = plans nationaux d'adaptation.

^a Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, État de Palestine, Kenya, Soudan, Sri Lanka et Togo.

^b Angola, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, Érythrée, Gambie, Haïti, Lesotho, Libye, Malawi, Népal, Nigéria, Ouganda, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Togo et Zimbabwe.